



Appel à projets

Associations Noël 2024

Cet appel à projets est lancé pour booster la dynamique des centres-villes et drainer du flux de consommation à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La CCI des Hautes-Alpes souhaite renforcer l'attractivité des centralités commerciales et artisanales de proximité (quartiers, communes) situées sur son territoire.

Dans le cadre du présent appel à projets, seront éligibles au financement, les opérations collectives portées par une association de commerçants dont les objectifs répondent aux critères suivants :

- Drainer du flux dans les espaces commerciaux de proximité ;
- Promouvoir l'offre de proximité proposée à la population sur le territoire ;
- Booster l'attractivité des pôles commerciaux (Centre-ville, centre-bourg, quartiers...)
- Cette action ne doit pas faire l'objet du plan d'actions présenté dans la convention d'objectifs 2024 avec la CCI,
- Si cette action a déjà été réalisée au cours des années précédentes, cette dernière doit valoriser les axes **d'amélioration** présentés au bilan en N-1,
- Mutualiser l'action avec d'autres associations exerçant sur d'autres quartiers, d'autres communes du territoire...
- L'action doit impérativement se dérouler au cours du mois de décembre 2024.

L'enveloppe votée en Bureau de la CCI des Hautes-Alpes lors de la séance du 10 septembre 2024 pour cet Appel Projet Spécial Noël 2024 s'élève à 30 000 €.

La participation de la CCI des Hautes-Alpes ne pourra excéder 50 % du montant total des dépenses prévisionnelles avec un plafond de 5 000€.

Par conséquent, la CCI ne pourra être l'unique financeur de l'action.

La répartition se calculera en fonction :

- du nombre de dossiers reçu au lundi 14 octobre 2024,
- de l'atteinte de 3 critères minimum ;
- du niveau d'innovation dans l'action proposée ;
- de la densité de population sur le bassin de vie ;
- de la représentativité de l'association sur sa zone d'intervention ;
- du nombre d'associations candidates sur le bassin de vie .

L'association pétitionnaire s'engage à valoriser le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes avec la charte graphique actuelle.

Le versement de la subvention se fera sur présentation des justificatifs de dépenses. La mention « acquittées le..... Parn°=... » est obligatoire sur chaque facture présentée dans le bilan.

Un seul projet peut être soutenu par appel et par association.

Plusieurs associations peuvent se fédérer pour porter un seul et même projet couvrant une zone de chalandise plus large.

Le temps salarié est exclu du calcul.

Tout document raturé, modifié, incomplet entraîne l'annulation de la demande de versement.

Date limite de dépôt de projet : 14 octobre 2024

Date de dépôt des justificatifs : 13 janvier 2025



DOSSIER DU CANDIDAT

Répondre à l'appel à projets



La réponse à ce présent Appel à Projets, implique l'acceptation de l'ensemble des conditions et que l'association est bien à jour de l'ensemble de ses enregistrements auprès des services de l'Etat. L'association certifie par cette réponse être apte à recevoir des financements publics.

Les dossiers de candidature sont à adresser à Marie-Claire PATTI ROUX CCI des Hautes-Alpes - mc.roux@hautes-alpes.cci.fr

Se rendre au formulaire : <https://forms.office.com/e/vh0N047mD4?origin=IprLink>

La notification de la subvention accordée interviendra à l'issue du vote du Bureau de la CCI des Hautes-Alpes, et au plus tard le **lundi 28 octobre 18 h**.

Un justificatif qualitatif et quantitatif de votre action devra nous être adressé après la fin de l'action, au plus tard le 15 janvier 2025, impérativement par mail : mc.roux@hautes-alpes.cci.fr.

Éléments justificatifs du dossier

Toute incohérence entre le dépôt du projet et les justificatifs entraînera le refus de versement. Tout document raturé, modifié, incomplet entraîne l'annulation de la demande de versement.

Si première candidature :

Le dossier de candidature devra obligatoirement être accompagné des éléments suivants :

- Copie des statuts
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- Liste du Conseil d'Administration
- Bilan et compte de résultat de l'année 2023

Pour toute candidature

- Budget prévisionnel de l'action présentée (annexe 1)
- Tableau récapitulatif des factures acquittées pour cette action (annexe 2)
- RIB (annexe 3)
- Capture d'écrans des communications réseaux sociaux, encarts et articles presse, BAT affiches valorisant le partenariat avec la CCI

Le dossier du candidat pourra être complété par toute information adressée uniquement par voie électronique.



**DOSSIER JUSTIFICATIF
APPEL A PROJETS NOEL 2024
15 janvier 2025**

PRESENTATION BILAN :

Présentation de l'opération déroulée :

Cible identifiée :

Impacts Relevés :

- Nombre d'adhérents participants :
- Nombre d'adhérents recrutés grâce à l'opération :

- Nombre de posts sur les réseaux sociaux :
Merci de transmettre les copies d'écrans

- Autres (quantité de bulletins reçus, enrichissement de votre base clients, valorisation de l'application...) :

Quels axes d'amélioration apporteriez-vous pour cette édition ?

Corrections à apporter si cette action devait être renouvelée :

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté lors du dépôt de candidature pour cette action

Dépenses	€	Recettes	€
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Budget action	Montant demandé	% d'autofinancement	Montant de la valorisation bénévole

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif des factures acquittées pour cette action

Libellé / Objet	Fournisseurs	Montant TTC	Acquittée le	N° de pièce

TOTAL montant dépenses justifiées :

ANNEXE 3 : Banque :

Code Banque	code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

A _____, Le

Signature **Président et Trésorier** (Précédé de la mention « j'atteste certifié exacte » pour chaque signataire)